

(Le paragraphe "g" est adopté.)

Sur le paragraphe "j" (accidents à d'autres personnes ou à la propriété d'autrui. Avis à la compagnie avec détails complets).

L'hon. M. BAXTER: L'assuré doit sans doute fournir à la compagnie tous les renseignements qu'il possède ou peut se procurer; mais cette partie de l'article:

—et tout ordre, lettre, document ou avis reçus par l'assuré de tout réclamant ou en son nom, doit être immédiatement envoyé à la compagnie.

Je crois que c'est pousser les choses trop loin. C'est une condition qui permettra à la compagnie d'échapper à sa responsabilité si un papier quelconque n'a pas été transmis pas l'assuré, non pas dans les délais assignés, mais immédiatement. On pourra opposer ce retard à l'obligation de satisfaire à une juste réclamation. Je veux naturellement que la compagnie soit protégée comme il convient, mais il ne faut pas que l'assuré se voit refusé une protection raisonnable. Je pense qu'en remplaçant par le mot "promptement", ou quelque autre semblable, l'expression "immédiatement" qui est plutôt impérative, on s'assurerait de meilleurs résultats.

L'hon. M. FIELDING: Je n'aimerais pas changer l'expression sans en référer au surintendant des assurances. Je le consulterai à ce sujet avant la 3e lecture.

L'hon. M. BAXTER: C'est parfait.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le cas est un peut différent de ceux au sujet desquels notre collègue de Saint-Jean (M. Baxter) a déjà soulevé une objection. Je ne vois pas la nécessité d'en référer au surintendant pour celui-ci. Ce n'est pas une question de légalité. La chose est simple. L'emploi du mot "promptement" réponds à tout. Le ministre en l'acceptant n'aura pas besoin de rouvrir la discussion.

L'hon. M. FIELDING: Si l'acceptation de la proposition doit mettre fin à la discussion et décider de l'adoption du bill je consens à mes risques au mot "promptement". Le projet de loi sera adopté sans autre délai, à cette condition?

L'hon. M. BAXTER: Je n'insiste pas pour la suppression des mots: "par une personne en état d'ébriété". Toutefois, en l'absence du ministre j'ai suggéré l'addition de trois articles que je considère importants.

L'hon. M. FIELDING: Je crois savoir que le bill a été rédigé à la suite d'une confé-

[L'hon. M. Baxter.]

rence entre les représentants des compagnies d'assurances et mon département. Les dispositions suggérées intéresseront peut-être beaucoup les compagnies. Il vaut mieux que le projet de loi demeure en comité. Je pourrai ce soir me consulter avec le surintendant des assurances.

L'hon. M. BAXTER: Je vois bien ce qui en est. Sans vouloir suspecter les mobiles de qui que ce soit, j'étais à peu près sûr que le projet était l'œuvre des compagnies d'assurance tempérées par certaines conditions exigées par le département. L'intérêt des assurés mérite d'être pris en considération; c'est avec cet objet en vue que j'ai suggéré certains changements dans le texte du bill.

Nous avons une jurisprudence assez bien établie dans toutes les provinces au sujet des assurances-incendie et que ce bill s'en écarte d'une façon appréciable ou ne comprend pas des choses que cette jurisprudence considère utiles, on devrait y insérer ces articles dans l'intérêt des assurés. J'espère que le ministre discutera la question avec le surintendant et il serait préférable qu'il n'insiste pas ce soir.

L'hon. M. FIELDING: Je ne doute pas que le surintendant n'ait conféré avec les compagnies d'assurance ou leurs représentants, mais je ne voudrais pas qu'on en conclût qu'on a envisagé seulement les intérêts des compagnies d'assurance. Je suis bien certain que le surintendant des assurances représente le public dans le sens le plus large et ne recommanderait pas un bill qui d'après son jugement ne tiendrait pas un juste compte des intérêts du public. Quoi qu'il en soit, je préfère réserver le bill jusqu'à lundi et dans l'intervalle, je demanderai au surintendant d'examiner ce qui s'est dit ici.

L'hon. M. BAXTER: Je ne veux pas que mon honorable ami pense que je reproche au surintendant des assurances de ne pas avoir tenu compte des intérêts du public. Il l'a fait probablement de son mieux, mais si une demi-douzaine d'autres personnes examinaient le bill, elles pourraient présenter autant de points de vue différents et quelques députés peuvent penser à des questions qui ne se sont pas présentées au surintendant. C'est seulement pour l'aider à introduire les points de vue populaire que je propose ces amendements.

L'hon. M. FIELDING: Je propose que le comité lève sa séance et rende compte de l'état de la question.

(Rapport est fait de l'état de la question.)